

MODIFICATION N<sup>o</sup> 1 DATÉE DU 31 MARS 2021  
DU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ DATÉ DU 27 NOVEMBRE 2020

relativement à :

BMG BullionFund  
BMG Gold BullionFund

BMG Silver BullionFund (individuellement, un « **Fonds** » et, collectivement, les « **Fonds** »)

Le prospectus simplifié daté du 27 novembre 2020 (le « **prospectus** ») relatif au placement de parts d'OPC des Fonds est par les présentes modifié de la façon indiquée ci-dessous. Les termes clés ont le sens qui leur est donné dans le prospectus, sauf si un autre sens leur est expressément donné dans la présente modification n<sup>o</sup> 1.

**Résumé des modifications :**

Le prospectus est modifié pour aviser les épargnants du remplacement du dépositaire, à savoir La Banque de Nouvelle-Écosse, par Fiducie RBC Services aux investisseurs.

**Modifications apportées au prospectus simplifié :**

1. La rubrique « Risque associé aux pertes non assurées » de la page A-5 du prospectus est modifiée par la suppression du texte suivant :

« La Banque de Nouvelle-Écosse, en qualité de dépositaire, a la garde des lingots d'or, d'argent et de platine physiques, selon le cas, des Fonds BMG. Ces lingots sont assurés et répartis. À l'heure actuelle, tous les lingots que détiennent les Fonds BMG sont conservés par le dépositaire en Ontario. Le dépositaire a également convenu de maintenir une assurance dont la protection est la plus large possible pour les lingots d'or, d'argent et de platine, selon le cas, en fonction de ce qui est offert à la Banque de Nouvelle-Écosse sur le marché, pour couvrir tous les risques de pertes physiques et de préjudice, à l'exception des risques à l'égard desquels aucune assurance n'est actuellement offerte, notamment, les risques de guerre, d'action terroriste, d'incident nucléaire ou de confiscation par le gouvernement. Cette assurance peut permettre de limiter les pertes subies par un Fonds BMG. »

Et le texte supprimé est remplacé par ce qui suit :

« Fiducie RBC Services aux investisseurs est le dépositaire des Fonds BMG. La Banque Royale du Canada (« **RBC** ») est un sous-dépositaire de Fiducie RBC Services aux investisseurs. RBC a conclu avec la Monnaie royale canadienne une convention de sous-dépôt visant l'entreposage et la manutention de lingots pour BMG BullionFund, BMG Gold BullionFund et BMG Silver BullionFund. La convention de sous-dépôt permet à la Monnaie royale canadienne d'avoir recours à Brink's Canada Limitée, à ses filiales ou aux membres de son groupe à titre de sous-dépositaires adjoints des Fonds afin de détenir la totalité ou une partie des lingots des Fonds BMG. À l'heure actuelle, tous les lingots que détiennent les Fonds BMG sont détenus par Brink's Canada Limitée. Le dépositaire ainsi que tout sous-dépositaire ou sous-dépositaire adjoint ont également convenu de maintenir une assurance dont la protection est la plus large possible pour les lingots d'or, d'argent et de platine, selon le cas, en fonction de ce qui est offert à Fiducie RBC Services aux investisseurs, à ses sous-dépositaires ou à ses sous-dépositaires adjoints sur le marché, pour couvrir tous les risques de pertes physiques ou de dommages, à l'exception des risques à l'égard desquels aucune assurance n'est actuellement offerte, notamment les risques de guerre, d'attentats terroristes, d'incident nucléaire ou de confiscation par le gouvernement. Cette assurance peut permettre de limiter les pertes subies par un Fonds BMG. »

2. La section « Dépositaire » de la page A-9 du prospectus est modifiée par la suppression du texte suivant :

« Banque de Nouvelle-Écosse  
Toronto (Ontario)

La Banque de Nouvelle-Écosse a été nommée par le gestionnaire en qualité de dépositaire des Fonds BMG et a la garde des lingots des Fonds BMG. Fiducie RBC Services aux Investisseurs a été nommée comme sous-dépositaire des liquidités des Fonds BMG aux termes de la convention relative au sous-dépositaire. »

Et le texte supprimé est remplacé par ce qui suit :

« Fiducie RBC Services aux investisseurs  
Toronto (Ontario)

Fiducie RBC Services aux investisseurs a été nommée par le gestionnaire à titre de dépositaire pour les Fonds BMG. Le dépositaire a conclu avec RBC une convention de sous-dépôt, et RBC a à son tour conclu avec la Monnaie royale canadienne sa propre convention de sous-dépôt visant l'entreposage et la manutention de lingots pour BMG BullionFund, BMG Gold BullionFund et BMG Silver BullionFund. La convention de sous-dépôt intervenue entre RBC et la Monnaie royale canadienne permet à la Monnaie royale canadienne d'avoir recours aux services de Brink's Canada Limitée, de ses filiales ou des membres de son groupe à titre de sous-dépositaires adjoints des Fonds afin de détenir la totalité ou une partie des lingots des Fonds BMG. Brink's Canada Limitée a la garde physique des lingots des Fonds BMG. »

3. La rubrique « Objectifs de placement » de la page B-5 du prospectus est modifiée par la suppression du texte suivant :

« Le Fonds BMG BullionFund investit uniquement en proportions égales (en dollars) dans des lingots d'or, d'argent et de platine physiques libres de toute charge. Le Fonds BMG BullionFund entrepose les lingots physiques auprès de la Banque de Nouvelle-Écosse comme il est indiqué dans la convention de compte de portefeuille. Ces lingots sont assurés et répartis. L'objectif du Fonds BMG BullionFund est d'offrir une méthode sûre et pratique aux épargnants qui cherchent à détenir dans leur portefeuille des lingots d'or, d'argent et de platine en vue de la conservation du capital, de l'obtention d'une plus-value à long terme, de la diversification du portefeuille et à des fins de couverture contre la volatilité d'autres placements.

Le Fonds BMG BullionFund achète chacun des lingots physiques auprès de ScotiaMocatta, une division de la Banque de Nouvelle-Écosse, comme il est indiqué dans ses conventions relatives aux comptes de négociation. La Banque de Nouvelle-Écosse est un membre de la LBMA. BMG Group inc., la société mère du gestionnaire, est un membre agréé de la LBMA. Chacun des lingots physiques que le Fonds achète est certifié soit « bonne livraison à Londres », comme le définit la LBMA, soit « bonne livraison à Londres-Zurich », comme le définit le London Platinum and Palladium Market. »

Et le texte supprimé est remplacé par ce qui suit :

« Le Fonds BMG BullionFund investit uniquement en proportions égales (en dollars) dans des lingots d'or, d'argent et de platine physiques libres de toute charge. Le Fonds BMG BullionFund entrepose les lingots physiques auprès de Brink's Canada Limitée, à titre de sous-dépositaire de la Monnaie royale canadienne, qui pour sa part est un sous-dépositaire du dépositaire des Fonds BMG, à savoir Fiducie RBC Services aux investisseurs. L'objectif du Fonds BMG BullionFund est

d'offrir une méthode sûre et pratique aux épargnants qui cherchent à détenir dans leur portefeuille des lingots d'or, d'argent et de platine en vue de la conservation du capital, de l'obtention d'une appréciation à long terme, de la diversification du portefeuille et à des fins de couverture contre la volatilité d'autres placements.

Jusqu'au 18 mars 2021, tous les lingots physiques achetés par le Fonds BMG BullionFund ont été achetés auprès de ScotiaMocatta, une division de la Banque de Nouvelle-Écosse. ScotiaMocatta a abandonné ses activités de négociation des métaux précieux. Par conséquent, le Fonds BMG BullionFund n'achète plus de lingots physiques auprès de ScotiaMocatta. Le Fonds BMG BullionFund achète désormais tous ses lingots physiques auprès de Fiducie RBC Services aux investisseurs, division de RBC. La Banque Royale du Canada est membre de la LBMA. BMG Group inc., société mère du gestionnaire, est un membre agréé de la LBMA. Chacun des lingots physiques que le Fonds BMG BullionFund achète est certifié soit « bonne livraison à Londres », comme le définit la LBMA, soit « bonne livraison à Londres-Zurich », comme le définit le London Platinum and Palladium Market. »

4. La rubrique « Objectifs de placement » de la page B-12 du prospectus est modifiée par la suppression du texte suivant :

« Le Fonds BMG Gold BullionFund investit uniquement dans des lingots d'or physiques libres de toute charge. Le Fonds BMG Gold BullionFund entrepose les lingots physiques auprès de la Banque de Nouvelle-Écosse comme il est indiqué dans la convention de compte de portefeuille. Ces lingots sont assurés et répartis. L'objectif du Fonds BMG Gold BullionFund est d'offrir une méthode sûre et pratique aux épargnants qui cherchent à détenir dans leur portefeuille de placements des lingots d'or en vue de la conservation du capital, de l'obtention d'une plus-value à long terme, de la diversification du portefeuille et à des fins de couverture contre la volatilité d'autres placements.

Le Fonds BMG Gold BullionFund achète chacun des lingots physiques auprès de ScotiaMocatta, une division de la Banque de Nouvelle-Écosse, comme il est indiqué dans sa convention relative aux comptes de négociation. La Banque de Nouvelle-Écosse est un membre de la LBMA. BMG Group inc., la société mère du gestionnaire, est un membre agréé de la LBMA. Chacun des lingots physiques que le Fonds BMG Gold BullionFund achète est certifié « bonne livraison à Londres », comme le définit la LBMA. »

Et le texte supprimé est remplacé par ce qui suit :

« Le Fonds BMG Gold BullionFund investit uniquement dans des lingots d'or physiques libres de toute charge. Le Fonds BMG Gold BullionFund entrepose les lingots physiques auprès de Brink's Canada Limitée, à titre de sous-dépositaire de la Monnaie royale canadienne, qui pour sa part est un sous-dépositaire du dépositaire des Fonds BMG, à savoir Fiducie RBC Services aux investisseurs. L'objectif du Fonds BMG Gold BullionFund est d'offrir une méthode sûre et pratique aux épargnants qui cherchent à détenir dans leur portefeuille de placements des lingots d'or en vue de la conservation du capital, de l'obtention d'une appréciation à long terme, de la diversification du portefeuille et à des fins de couverture contre la volatilité d'autres placements.

Jusqu'au 18 mars 2021, tous les lingots physiques achetés par le Fonds BMG Gold BullionFund ont été achetés auprès de ScotiaMocatta, division de la Banque de Nouvelle-Écosse. ScotiaMocatta a abandonné ses activités de négociation des métaux précieux. Par conséquent, le Fonds BMG Gold BullionFund n'achète plus de lingots physiques auprès de ScotiaMocatta. Le Fonds BMG Gold BullionFund achète désormais tous ses lingots physiques auprès de Fiducie RBC Services aux investisseurs, division de RBC. La Banque Royale du Canada est membre de la LBMA.

BMG Group inc., la société mère du gestionnaire, est un membre agréé de la LBMA. Chacun des lingots physiques que le Fonds BMG Gold BullionFund achète est certifié « bonne livraison à Londres », comme le définit la LBMA. »

5. La rubrique « Objectifs de placement » de la page B-18 du prospectus est modifiée par la suppression du texte suivant :

« Le Fonds BMG Silver BullionFund investit uniquement dans des lingots d'argent physiques libres de toute charge. Le Fonds BMG Gold BullionFund entrepose les lingots physiques auprès de la Banque de Nouvelle-Écosse comme il est indiqué dans la convention de compte de portefeuille. Ces lingots sont assurés et répartis. L'objectif du Fonds BMG Silver BullionFund est d'offrir une méthode sûre et pratique aux épargnants qui cherchent à détenir dans leur portefeuille des lingots d'argent en vue de la conservation du capital, de l'obtention d'une plus-value à long terme, de la diversification du portefeuille et à des fins de couverture contre la volatilité d'autres placements.

Le Fonds BMG Silver BullionFund achète des lingots physiques auprès de ScotiaMocatta, une division de la Banque de Nouvelle-Écosse, comme il est indiqué dans ses conventions de comptes de négociation. La Banque de Nouvelle-Écosse est un membre de la LBMA. BMG Group inc., la société mère du gestionnaire, est un membre agréé de la LBMA. Tous les lingots physiques que le Fonds BMG Silver BullionFund achète sont accrédités « bonne livraison à Londres », comme le définit la LBMA. »

Et le texte supprimé est remplacé par ce qui suit :

« Le Fonds BMG Silver BullionFund investit exclusivement dans des lingots physiques libres de toute charge. Le Fonds BMG Silver BullionFund entrepose les lingots physiques auprès de Brink's Canada Limitée, à titre de sous-dépositaire de la Monnaie royale canadienne, qui pour sa part est un sous-dépositaire du dépositaire des Fonds BMG, à savoir Fiducie RBC Services aux investisseurs. L'objectif du Fonds BMG Silver BullionFund est d'offrir une méthode sûre et pratique aux épargnants qui cherchent à détenir dans leur portefeuille des lingots d'argent en vue de la conservation du capital, de l'obtention d'une appréciation à long terme, de la diversification du portefeuille et à des fins de couverture contre la volatilité d'autres placements.

Jusqu'au 18 mars 2021, tous les lingots physiques achetés par le Fonds BMG Silver BullionFund ont été achetés auprès de ScotiaMocatta, division de la Banque de Nouvelle-Écosse. ScotiaMocatta a abandonné ses activités de négociation des métaux précieux. Par conséquent, le Fonds BMG Silver BullionFund n'achète plus de lingots physiques auprès de ScotiaMocatta. Le Fonds BMG Silver BullionFund achète désormais tous ses lingots physiques auprès de Fiducie RBC Services aux investisseurs, division de RBC. La Banque Royale du Canada est membre de la LBMA. BMG Group inc., la société mère du gestionnaire, est un membre agréé de la LBMA. Tous les lingots physiques que le Fonds BMG Silver BullionFund achète sont accrédités « bonne livraison à Londres », comme le définit la LBMA. »